

NOTE D'INFORMATION

Date : Le 9 septembre 2021

Destinataires : Candidats aux élections scolaires du CSCN

Expéditeur : Laura Devaney, directrice du scrutin

Objet : Campagnes électorales – Évènements virtuels du CSCN

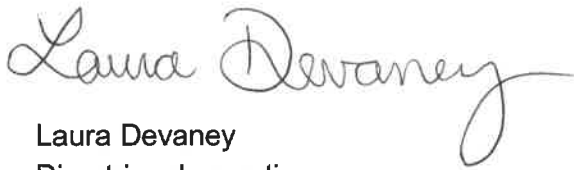
Bonjour,

Nous avons reçu des questions sur la participation des candidats aux postes de conseillers scolaires aux évènements virtuels des écoles du CSCN. Cette note a pour objectif de clarifier les règlements du CSCN à cet effet.

Conformément aux les procédures C-3030 et C-3030PA – Campagnes électorales, les écoles du Conseil sont tenues de demeurer neutres durant les élections scolaires, municipales, provinciales et fédérales et **il est interdit aux candidats individuels et aux partis politiques de faire campagne dans les écoles du CSCN.**

Cette interdiction de faire campagne dans les écoles du CSCN **s'applique également aux évènements virtuels** des écoles telles que les AGAs des conseils d'écoles, etc.

Si vous avez des questions additionnelles à ce sujet, n'hésitez pas à me faire signe.



Laura Devaney
Directrice du scrutin